

OBJET :

12 - PLAN DE FINANCEMENT AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE AU TITRE DES AMENDES DE POLICE (SÉCURISATION CITADELLE DE BLAYE)

Mesdames, Messieurs,

Par décision n°D/2024/266 du 30 décembre 2024, Monsieur le Maire a sollicité une subvention au titre des amendes de police pour l'installation de bornes escamotables au sein de la Citadelle de Blaye.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le plan de financement ci-dessous défini :

NATURE DES DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT	%
Travaux :		Aides publiques :		
Bornes escamotables et totem	28 591,03 €	Département (montant de base plafonné à 20 000 €)	8 000,00€	27,98%
		Autofinancement :		
		Fonds propres	20 591,03 €	
Total dépenses d'investissement	28 591,03 €	Total recettes d'investissement	28 591,03 €	

- D'encaisser la recette au compte 1323 chapitre 13 du budget principal,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

La commission n°6 (Finances) s'est réunie le 20 janvier 2025 et a émis un avis favorable.